







## **P**rotéger son habitation



Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées principales et secondaires, etc...) :

Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée (récupérer les enfants à l'école, boulangerie,...). Ne pas cacher ses clés sous un paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur :

Ne pas laisser entrer d'inconnus :

Éviter les signes révélant votre absence (courrier dans boîte aux lettres, prospectus sous la porte, dates d'absence sur le répondeur téléphonique...) :

Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur pouvant être utilisés par les cambrioleurs pour commettre leurs méfaits :

Entretien ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste visible de la rue. Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie ou de police.



## **P**articiper à la prévention des cambriolages



Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence :

Signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade ou son commissariat. Des passages pourront être effectués par les patrouilles.



## **P**révenir en cas de présence suspecte



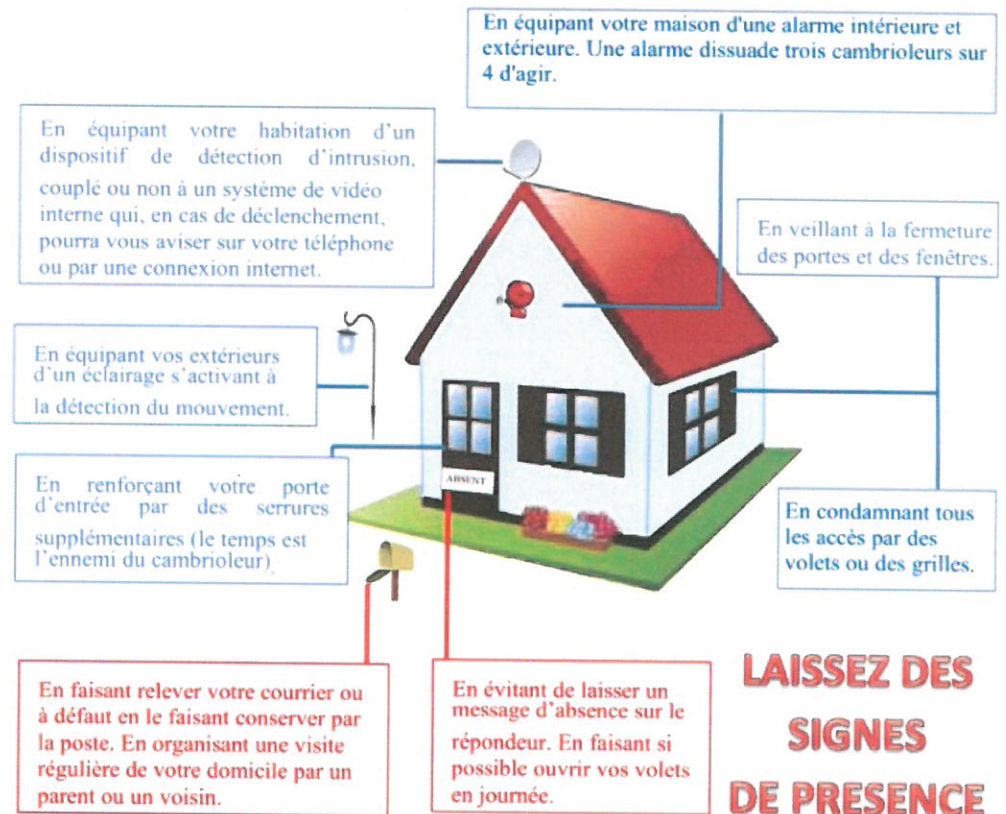
Signaler en composant le 17 les véhicules et/ou les individus qui semblent se livrer à un repérage des lieux ou s'appêtant à commettre un délit :

Donner si possible des éléments précis d'identification (immatriculation, type, marque et couleur des véhicules, tenue vestimentaire...).

**ALLO ! POLICE MUNICIPALE DE 7H00 à 20H00 06.23.14.22.02**

# Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

## PROTEGEZ VOS ACCES



**Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Les gendarmes ou les policiers formés en police technique et scientifique sont susceptibles de se déplacer pour relever les traces et indices.**